

CONSEIL MUNICIPAL DE DECAZEVILLE

Compte rendu de la séance du 20 juillet 2011 à 20h30

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} juillet 2011.
- 2) Avis du conseil municipal sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- 3) Communauté de communes : Rapport sur le service d'élimination des déchets gestion 2010
- 4) Communauté de communes : Rapport sur le service assainissement gestion 2010
- 5) Office Public de l'Habitat : garantie d'emprunt
- 6) Dénomination de voies et numérotation
- 7) Vente de terrain
- 8) Convention avec l'Association des Parents d'Elèves du lycée la Découverte
- 9) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Amateurs boulistes »
- 10) Association Soli'terre
 - Autorisation à signer convention constitutive du groupement de commande
 - Attribution d'une subvention de fonctionnement
- 11) Prime pour ravalement de façades
- 12) Avenant au marché de travaux rue Emile Nègre
- 13) Modification du tableau des emplois pour création de poste au musée (CUI CAE)

Complément à l'ordre du jour :

- 14) Déclassement de routes RD 840, 615, 580, 321, 157 et 21
- 15) Accès RD 840 zone du centre
- 16) Déclassement de la pile de pont du pont de Livinhac

Présents : Mmes et Ms. Jean REUILLES - Brigitte SWOBODA – Pierre DELAGNES - Lucette ANDRIEU- Jean-Louis CALMETTES - Hélène SOLIS - Laurent TARAYRE - Joël MAUREL - Annie GIRVAL – Christian MOURINO - Daniel BRAVO - Alex MALIRAT - Patricia REGNIER - Pascal MAZET - Odile TRATAPEL – Florence BOCQUET - Michel RIBES – Michel VARA – Christian MOURINO – Jean-Paul BOYER - Marcelline-Ruia FRANCES – Evelyne PORTERO – Odile LAFON – Guy DUMAS - François MARTY - Christian TIEULIE .

Procurations :

Mireille ALMANZA à Hélène SOLIS - Alex MALIRAT à Jean REUILLES - Patricia REGNIER à Jean-Paul BOYER - Claude REY à François MARTY - Jacqueline QUERBES à Guy DUMAS

Secrétaire de séance : Odile LAFON.

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :
Déclassement de routes départementales et pile de pont

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 01/07/2011

Monsieur Marty demande que le compte rendu en date du 1^{er} juillet 2011 soit complété par son intervention (page 2/4 : Schéma départemental de Cohérence Intercommunale) : « Monsieur Marty constate que la Communauté de Communes urbaine et la Commune de Decazeville ont été défaillantes en laissant en l'état depuis 24 ans la zone du centre...Des frais de fonctionnement très élevés, des mauvais choix d'investissement, l'absence d'un projet concerté et cohérent font, qu'aujourd'hui, quasiment aucune commune ne souhaite venir dans notre Communauté de Communes. »

Le compte rendu, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

2) SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le maire présente le schéma.

Monsieur Marty demande à ce que le nombre d'habitants de certaines communes, erroné, soit corrigé.

Monsieur Tieulié regrette que l'initiative d'organiser un débat sur ce thème, procédant à une nouvelle méthode de travail, n'ait finalement abouti qu'à une absence de dialogue.

Cette absence de dialogue constructif a abouti à un total rejet des conseils municipaux décidant de ne pas intégrer la communauté de communes Decazeville/Aubin.

Les élus ruraux, habitués à adopter la « théorie du compromis », mettent de côté, dans leurs débats, leurs sensibilités politiques.

Le document présenté n'est qu'une pâle copie du document de la communauté de communes.

Monsieur Boyer estime que le gouvernement fait acte de précipitation. Il y a besoin de dialogue et de coopération. La réforme de l'intercommunalité s'est faite en marche forcée. Il faut qu'un processus plus incitatif soit mis en œuvre. Le contexte est politique. Les maires ne veulent plus se laisser marcher sur les pieds. L'intercommunalité doit être choisie et non imposée.

Monsieur le Maire estime que l'approche n'a pas été très souple. L'Etat a poussé pour que tout aille vite.

Monsieur Maurel pense qu'il serait plus intéressant de parler de SCOT.

Monsieur Calmettes précise que les réunions organisées ont été très cordiales. Il estime que les terres agricoles doivent rester en les mains des agriculteurs. Il y a assez de friches industrielles. Il faut un PLU intercommunal. Il n'y a pas un mot d'écologie ou d'environnement dans ce texte. Aussi, il s'abstiendra sur ce vote.

Monsieur Boyer pense que ce texte n'est pas un texte de politique générale. Il faut entrer dans des sujets plus « terre à terre ». Il faut que ce pôle urbain soit identifié et reste lisible. En corollaire, il faut lancer le SCOT avec pour enjeux l'urbanisme, l'habitat...Il faut défendre ce territoire avec un SCOT à cette échelle. Il votera donc cette délibération.

Monsieur le Maire précise qu'il ne faut pas assimiler SCOT et PLU. Le PLU concerne l'organisation du sol, le SCOT, les interventions en matière d'emploi, d'économie et de positionnement de l'habitat.

Monsieur Mazet précise que cette proposition s'est faite avec dialogue et humanité. Aussi votera t'il cette délibération.

Monsieur le Maire précise que cette proposition de schéma est basée sur le volontariat.

Monsieur Marty estime que les choses ont été faites en catimini. Decazeville a perdu la présidence de la communauté de communes. Il n'y a ni chef, ni pilote. La commune n'a aucune aura. De mauvais choix ont été faits : des frais de fonctionnement très importants, de mauvais choix d'investissement. Autour de nous les gens avancent et nous, nous n'avancerons pas. Ici, on critique le gouvernement.

Monsieur Boyer indique que Figeac a refusé le périmètre élargi.

Monsieur Marty indique que Figeac peut se permettre de refuser car ils sont déjà forts et demande si ailleurs, des propositions de la Préfète ont été adoptées.

Monsieur Tieulié précise que cela sera le cas sur Villefranche.

Monsieur Boyer pense que le Maire de Villefranche est affaibli mais qu'ailleurs en Aveyron, cela se dispute partout.

Le Conseil Municipal adopte le schéma départemental de coopération intercommunale par 23 voix pour, 1 abstention (Monsieur Calmettes) et 5 voix contre (Messieurs Marty Dumas Tieulié, Mesdames Querbes et Rey).

3) RAPPORT SUR LE SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS GESTION 2010 COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur Maurel communique au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi pour l'année 2010 par la communauté de communes.

Le conseil municipal a pris acte de ce rapport.

4) RAPPORT SUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT GESTION 2010 COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur Maurel communique au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement établi pour l'année 2010 par la communauté de communes.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

5) OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT : GARANTIE D'EMPRUNT

Dans le cadre du financement du programme de travaux relatifs à l'extension de l'EPHAD Bellevue, le crédit agricole nord midi-pyrénées sollicite la garantie à 50% par la commune de l'emprunt que l'office public de l'habitat souhaite mobiliser.

Nature de l'emprunt :

Emprunt sur 30 ans à taux fixe de 4.49% pour 460 000€.

Le Conseil accepte à l'unanimité que la commune se porte garante de cet emprunt à hauteur de 50%.

6) DENOMINATION DE VOIES ET NUMEROS

Monsieur Calmettes expose que, à la demande de diverses administrations, il serait souhaitable de donner une dénomination officielle aux voies de la commune qui en sont encore dépourvues et de procéder à une numérotation ou une renumérotation.

Monsieur Tieulié précise que l'avenue Léon Blum ayant changé de sens de circulation, il conviendra de procéder également à sa renumérotation.

Il est proposé d'adopter les dénominations et numéros figurant dans le dossier annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'ensemble de ces dénominations et numérotations.

7) VENTE DE TERRAINS

Monsieur le Maire présente la proposition de vente :

Le terrain que la municipalité se propose de céder à Monsieur et Madame LACOMBE, domiciliés 760 route de Viviole, est situé au lieu dit Viviole. Il est porté au cadastre à la section BL n°106-107 et 108, pour une superficie de 25 784m². Monsieur LACOMBE est agriculteur et désire agrandir son exploitation. Les parcelles concernées jouxtent sa propriété. Elles sont boisées et en pente prononcée. Il est proposé de vendre ce terrain au prix de 4 000€, correspondant à l'estimation du service des domaines.

Monsieur Marty votera pour cette proposition seulement si ce terrain n'est pas constructible.

Monsieur le Maire répond que ces parcelles ne sont pas constructibles de par leur classement cadastral et de par l'impact du PPRM.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

Donne son accord pour vendre ce bien au prix de 4 000 €

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte.

8) CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU LYCEE LA DECOUVERTE

Monsieur Tarayre présente le projet de convention :

Paul Ramadier, Maire de Decazeville, avait institué la gratuité des livres scolaires pour les élèves des établissements secondaires de l'enseignement public decazevillois résidant sur la commune. De ce fait, la commune de Decazeville achetait les manuels scolaires et les distribuait sous forme de prêt, gratuitement aux élèves decazevillois et moyennant une redevance pour les élèves domiciliés hors de la commune.

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées a institué le chèque lecture complémentaire pour aider les jeunes lycéens à acquérir, soit des livres scolaires, soit des livres complémentaires.

Diverses raisons dont notamment le rattachement prochain du personnel de la Bibliothèque municipale auprès de la Médiathèque intercommunale, tête de réseau, ont conduit, en 2010, la ville de Decazeville à ne plus assurer cette gestion à compter de la rentrée scolaire 2009/2010 et a confié cette gestion à la FCPE de l'Aveyron. Pour des raisons qui la concernent, la FCPE n'a pas souhaité reconduire cette convention à la suite du décès de son Président.

L'Association des parents d'élèves du lycée La Découverte s'est proposée de prendre le relais et de créer une « bourse aux livres » pour les élèves du lycée La Découverte.

Afin de ne pas pénaliser les élèves de l'établissement résidant sur la commune et maintenir la gratuité des livres, la ville de Decazeville prendra en charge la totalité des frais inhérents à ce service pour ces élèves hors formation post bac.

Le chèque délivré par la Région Midi-Pyrénées ne sera pas pris en compte par l'Association et demeurera une aide complémentaire à la politique de gratuité de la ville de Decazeville dans ce domaine pour les élèves de Decazeville résidant sur la commune.

Chaque année, à la rentrée scolaire, l'Association des parents d'élèves du lycée La Découverte fournira à la Mairie la liste des élèves domiciliés sur la commune (le paiement de la taxe d'habitation de la personne responsable de l'élève servant de pièce justificative) et facturera à la mairie le montant des livres distribués à ces élèves.

A la fin de l'année scolaire, lorsque les élèves auront rendu les livres, L'association des parents d'élèves du lycée La Découverte établira, au profit de la commune, un avoir de la valeur des livres restitués par les élèves domiciliés dans la commune.

En tout état de cause les livres distribués aux élèves de Decazeville restent propriété de la commune.

Monsieur Marty précise qu'il avait dit, l'année dernière, que cela ne marcherait pas et cela n'a pas fonctionné.

Monsieur Tarayre répond que cela n'a pas été dit.

Monsieur Marty précise qu'ils sont d'accord sur le principe mais souhaite connaître le coût de cette opération pour la mairie.

Monsieur Tarayre répond que la commune a reçu un chèque de 1 500€ l'année dernière.

Monsieur Tieulié précise qu'il n'est pas contre la gratuité mais que cela ne fonctionnera pas avec l'association des parents d'élèves.

Monsieur tarayre dit qu'il est optimiste et qu'il fera tout pour que cela fonctionne.

Monsieur Tieulié pose la question de savoir s'il est légal de demander à ce que soit présentée la taxe d'habitation.

Monsieur tarayre précise que cette mission avait été confiée à la FCPE du fait de son expertise et de son savoir-faire. Il n'y a aucune idéologie. Partout en France, des bourses aux livres sont organisées dans ce cadre.

Monsieur Tieulié pense que les conseillers municipaux pourraient faire fonctionner cette bourse aux livres. Avant, ils s'en occupaient.

Monsieur Reuilles précise que l'avantage des grosses associations est leur capacité à faire le « forcing » pour que les changements de livres ne se fassent pas en même temps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 5 abstentions :

-adopte ce système

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention finalisant cet accord

9) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association « amateurs boulistes » a obtenu les résultats sportifs suivants :

Marie Julien (mère) et Marie Julien (fille) : championnes de l'Aveyron « doublettes »

Marie Julien (mère), Marie Julien (fille) et Nathalie Bujna : championnes de Pyrénées « triplettes » et qualifiées pour le prochain championnat de France à Lyon.

Ces performances s'accompagnant de frais supplémentaires, Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 600€ à l'association « amateurs boulistes ».

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 600€ à l'association « amateurs boulistes ».

10) ASSOCIATION SOLI'TERRE

Madame Bocquet présente le projet :

Fondée en 2010, l'association soli'terre regroupe six communes du département. Elle a pour objectif d'approvisionner les six cuisines centrales en produits de qualité, notamment issus de l'agriculture bio, en privilégiant les circuits courts. Par cette démarche, les six communes contribuent à la préservation de l'environnement, à la santé des usagers de la restauration hors domicile et participent au développement de l'économie agricole locale de qualité.

Dans la perspective d'obtenir des produits de qualité et pour permettre des économies d'échelle par une mutualisation des besoins et des procédures d'achat, les communes membres de soli'terre souhaitent regrouper leurs besoins. Pour cela, il convient de former un groupement de commandes. Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil la signature de la convention constitutive du dit groupement.

La conduite de ces projets et la recherche de subventions font appel à des compétences professionnelles spécifiques. Aussi, Monsieur le Maire propose au vote l'attribution d'une subvention annuelle, au prorata du nombre de repas servis soit 6 348€ (soit 16% du total) afin de permettre le recrutement d'un chargé de mission.

Monsieur Marty explique que, pour évaluer le déficit du budget de la cantine, il faudra aussi regarder dans le budget des subventions. Le déficit de la cuisine centrale va encore être augmenté. Il n'est pas nécessaire de recruter quelqu'un pour se servir en circuit court.

Monsieur Tieulié exprime le regret que le gymnase à destination des élèves n'ait pu être réalisé.

Monsieur Calmettes précise que le recours à l'association permettra des économies d'échelle.

Le conseil, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 5 voix contre :

- autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.
- donne son accord pour verser une subvention annuelle de 6 348€, calculée au prorata du nombre de repas servis (soit 16% du total) à l'association soli'terre pour les années 2012, 2013 et 2014 conditionnée au recrutement effectif du chargé de mission et de la date de son entrée en fonction.
- autorise le recrutement du chargé de mission par l'association à compter du mois de septembre 2011.

11) PRIME POUR RAVALEMENT DE FACADES

Monsieur le maire expose le point suivant :

Le conseil municipal propose d'attribuer des aides pour rénovation des façades. Cette aide s'établit à 10% du montant des travaux, plafonnée à 770€. Cette aide est cumulative avec l'aide attribuée par la communauté de communes. Monsieur le Maire propose d'attribuer les aides suivantes :

NOM	ADRESSE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX	MONTANT DES SUBVENTIONS
-----	---------------------	---------------------	-------------------------

M. SOULIE Raoul	590 Route de Montarnal	9828,38	770,00
M. VAUR Christian	930 Rue Edourd Vaillant	4747,50	474,75
Mme. ZARATE Marie des Anges	Rue de la Montagne	15854,39	770,00
M. ESTIVALS René	165 Rue François Fabié	9897,70	770,00
M. et Mme. CHOUVET Serge	9 Rue de la Montagne Haute	9137,36	770,00
M. et Mme. BONY René	7 Place Cabrol	11657,75	770,00
M. NICKEL Christian	Igue de Vialarels	24349,00	770,00
M. et Mme LOMBART Yves	19 Rue du 4 Septembre	22998,78	770,00
M. ALMASIO Dominique	165 Route de Nantuech	14588,34	770,00
SCI Les trois Bouleaux	1085 Route D'agnac	15989,83	770,00
SCI GARALLI	37 Avenue Paul Ramadier	6393,30	639,33
M. LOPEZ Julien	34 bis Avenue de Rodez	4600,00	460,00
M. et Mme. DEXIDOUR Jean-Michel	218 Ancienne Route d'Agnac	6963,00	696,30
M. FOURQUET Gérard	3 Rue de la Montagne	7321,70	732,17
M. ALVERNHE Pierre	290 Rue Eugène Viala	11188,42	770,00
Mme. CHAYROUSE Odile	1 Impasse d'Iéna	8471,65	770,00
M. HAMILKA Bruno	138 Rue Claude Debussy	4215,00	421,50
Mme. DEGOYFONTALBA Jacqueline	1 bis Impasse d'Iéna	5074,55	507,45
M. AYMARD Patrice	34 Rue Gambetta	20945,60	770,00
M. VERRON Michel	17 Fg Desseilligny	7596,00	759,60
M. CAMPERGUE René	59 av Paul Ramadier	8047,59	770,00
		TOTAL	14701,10

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'octroi de ces aides.

12) AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX RUE EMILE NEGRE

Monsieur le maire présente le projet d'avenant :

Lors de l'exécution du marché de travaux de réfection du réseau d'eau potable, la nécessité de réaliser des travaux complémentaires dans le prolongement (rue du 4 septembre) a été constatée : Ces travaux complémentaires consistent d'une part en la suppression des branchements plomb des abonnés, d'autre part en la mutation d'une conduite vieille de 60 ans, source de fuites sur le réseau, sur une conduite plus récente (21 ans).

Le coût de cet avenant est de 31 039.23 € HT soit 37 122.92 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant.

*13) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS :
CREATION D'UN POSTE DE CUI-CAE AU MUSEE*

Monsieur le Maire présente le projet de création de poste :

Afin de venir apporter un soutien logistique et administratif à Monsieur COMMUNEAU, Monsieur le Maire propose de créer un emploi de CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) pour une durée de 6 mois pour 20 heures par semaine.

Monsieur Marty regrette que l'on augmente encore les frais de fonctionnement et pense qu'une réorganisation des services est à mettre en œuvre.

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 5 voix contre, autorise Monsieur le Maire à procéder à ce recrutement.

14) DECLASSEMENT RD 840, 615, 580, 321, 157 et 21

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition financière du Conseil Général pour le déclassement de toute la voirie départementale qui ne peut plus conserver la qualité de route départementale suite à la construction de la nouvelle RD 140 dans les conditions suivantes :

La somme de 270 000€ correspondant à 7 960 ml est allouée en compensation du déclassement de la RD 840 (1 120 ml), de la RD 615 (2 645 ml), de la RD 580 (430 ml), de la RD 321 (270 ml), de la RD 157 (2 860 ml), de la RD 21 (635 ml) ainsi que du confortement du mur de soutènement le long de la RD 157.

Monsieur Calmettes pose la question du nombre d'ouvrages d'arts concernés. Il craint que cela ne soit un cadeau empoisonné du fait de l'entretien de la voirie et des ouvrages d'arts à venir.

Le conseil accepte le déclassement des voies sus mentionnées contre versement de la somme de 270 000€ par 27 voix pour et 1 abstention.

15) ACCES RD 840 ZONE DU CENTRE

Le conseil municipal a pris acte de ce que, au terme de sa lettre du 23 juin 2011, le Conseil Général, dans le cadre de la régularisation, accorde également l'accès direct de la zone du centre par la RD 840.

16) DECLASSEMENT DE LA PILE DE PONT DU PONT DE LIVINHAC

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition financière du Conseil Général pour le déclassement de la pile de pont du pont de Livinhac et la portion de l'ancienne RD 21 dans les conditions suivantes: La somme de 5 000€ est allouée en compensation du déclassement. Le Conseil Général prend en charge l'expertise des 2 pylônes (l'un sur la commune de Decazeville, l'autre sur la commune de

Livinhac) soit 8 300€ ainsi que les travaux de réparation préconisés par cette expertise sous réserve que le conseil municipal délibère en faveur du reclassement de la pile de pont dans le patrimoine de la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte, par 27 voix pour et 1 abstention, le déclassement de la pile de pont du pont de Livinhac avec versement de la somme de 5 000€, prise en charge d'une étude sur les deux piliers et réalisation, à ses frais des travaux découlant de l'étude.

La séance est levée à 22 h 30.